# IMRF 2022 – MULTI-STAKEHOLDER HEARING New York, 16 Mai 2022 Mamadou GOÏTA, PANIDMR

Je suis honoré et heureux de parler au nom de PANiDMR, membre de GCM devant cet auguste group qui nous a tant manqué ces deux dernières années pour parler d'un sujet si important qu'est l'évaluation du PMM. Mes propos seront structurés autour de 3 points essentiels à savoir :

- Les engagements et les gages d'engagement de PANiDMR
- Les engagements sollicités aux Etats
- Les recommandations pour les agences des Nations Unies et ses membres pour soutenir es Etats dans la mise en œuvre du PMM

## I. Engagements de la Société civile

Comme par le passé, nous nous sommes pleinement engagés depuis le début du processus des consultations pour contribuer à accompagner les migrantes et migrantes, les peuples autochtones, Etats et le système des Nations Unies à travers un certain nombre de contributions qui restent d'actualités pour nous et sur lesquelles nous travaillons. Nos engagements actuels se structurent en Afrique autour de certains points entre autres :

- **Renforcement des capacités** des différents acteurs et actrices de la mise en œuvre du Pacte Mondial sur la Migration ;
- Mise en œuvre des travaux de **recherche pour mieux documenter** la mise en œuvre avec certaines publications de résultats déjà réalisées et d'autres à venir ;
- Plaidoyer autour des objectifs du Pacte vis-à-vis des Etats africains, des Institutions Régionales Economiques d'Intégration, de l'Union Africaine en vue de contribuer aux changements de politiques et de pratiques;
- **Appuis directs à la mise en œuvre des projets** de réalisation des objectifs du Pacte ;
- **Suivi des engagements** des Etats et des institutions ;
- Evaluation, capitalisation et gestion des connaissances.

Ces engagements ne peuvent se réaliser qu'avec une implication plus forte des Etats dans la transparence, la redevabilité et le renforcement de l'ouverture d'esprit.

#### II. Sollicitations à l'adresse des Etats

Nous recommandons aux Etats de:

- 1. **Considérer le PMM comme un tout**, un ensemble dont les objectifs se tiennent et pour lequel la mise en œuvre doit dépasser les approches de *« projets isolés selon les opportunités de financement »*. Il est nécessaire d'investir des ressources publiques dans les initiatives pour consolider les dynamiques de façon transparente ;
- 2. Mettre systématiquement en place et/ou consolider **les espaces multi-acteurs avec une très forte implication de la Société Civile** comme l'un des acteurs majeurs de la mise en œuvre du PMM. IL est important à ce niveau d'inclure des dynamique d'évaluation du contenu des actions mais aussi les contenants et les processus ;
- 3. Mettre en place **différentes politiques publiques pro-droits des migrants et migrantes** créant les conditions de jouissance des droits humains des migrants à toutes les étapes de la migration (départ, transit et destination) et mettre en cohérence ces politiques entre elles et en adéquation avec les ambitions du PMM;
- 4. Aborder de **façon systématique la problématique du racisme et de la xénophobie** avec les partenaires des Etats africains pour son éradication et pour maximiser les opportunités de la prise en charge des pratiques en la matière.
- 5. Mettre en place des **indicateurs de changement plus harmonisés et consensuels** pour mesurer de façon systématique l'accès des migrants et migrantes notamment les femmes et les enfants aux services sociaux de base et à la justice pour tous les migrants et toutes les migrantes à toutes les étapes de la migration indépendamment de leurs statuts, de
- 6. Adresser de façons frontale et sans tabous les questions qui fâchent notamment les questions de la régularisation, de la déportation, de la militarisation honteuse des frontières, du racisme et de la xénophobie, la détention des enfants etc. Une telle adresse doit se faire selon des approches multilatérales respectant les instruments internationaux et les principes de valeurs qui ont prévalu lors des négociations du PMM;
- 7. Accélérer la mise en œuvre des **différents instruments développés par l'Union Africaine** concernant la migration (agenda 2063 dans sa composante migration, le protocole de libre circulation des personnes et des biens etc.);

8. Exiger que Chaque pays africain élabore, valide et mette en œuvre un agenda sur le travail décent!

## III. Recommandations pour les agences des Nations Unies et les Etats membres

Enfin, concernant les recommandations pour le réseau des agences des Nations Unies et les Etats membres dans la mise en œuvre du PMM, nous mettons en avant les propositions suivantes :

- 1. Le **renforcement de la transparence** dans la formulation, la gestion, la mise en œuvre et le suivi des initiatives d'implémentation du PMM;
- 2. Mieux suivre et évaluer **les principes de valeurs** qui ont prévalu dans les négociations du Pacte Mondial ;
- 3. Consolider les **espaces multi-acteurs** responsabilisant la Société Civile afin de mieux formuler les indicateurs et autres marqueurs de changement pour le suivi, l'évaluation, la capitalisation et les partage des expériences concernant le Pacte Mondial sur la Migration.
- 4. Contribuer de façon intelligente au **financement des initiatives des acteurs et actrices de la Société Civile** tout en garantissant leur indépendance dans le suivi du PMM.

La prise en compte de ces différentes propositions permettra de faire des pas importants dans la mise en œuvre du PMM tout en donnant un nouvel élan à ce pacte mondial sur l'agenda de la migration, un droit si important pour l'humanité surtout en ce moment de crises multiformes qui n'épargnent aucun pays, aucun continent.

Je vous remercie pour votre attention.

Pour le Pan African Network in the Defense of Migrants' Rights (PANiDMR), membre de Global Coalition on Migration (GCM)

### Mamadou GOÏTA